



Le Magasin Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°679 du Mercredi 1^{er} février 2023 - 17^{ème} année - Prix: 250 FCFA



HAPLUCIA

Kimelabalou Aba remplace Wiyao Essohana #6



RGPH5

Une enquête post-censitaire à partir du 05 Février

Voici les localités concernées #6



FISCALITE

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DOUANES :

Les actions axées sur l'accompagnement de la nouvelle génération #4

FOPAT/APRÈS DAPAONG

Faure Gnassingbé aux producteurs agricoles de Tsévié :

« Nous devons nous nourrir nous-mêmes, vivre de nos activités agricoles » #3



1 Million

Pour toi chaque jour

Souscris à ton forfait à partir de 300F

*909#

Service Client 188

Avancer. Pour vous. Pour tous. togo.com.tg



AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE SANTÉ : Le Chef de l'Etat au contact des réalités

Dans l'optique de faire le suivi des « travaux de réhabilitation avec la mise en œuvre des projets de modernisation et d'extension de ces infrastructures sanitaires », le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, a visité, hier jeudi 26 janvier, les deux centres hospitaliers de Kara.



Le Président de la République, Faure Gnassingbé, était à la tête d'une délégation, qui a fait une descente de terrain dans la région de la Kara, notamment le centre hospitalier universitaire (CHU) et du centre hospitalier régional (CHR) de Kara. La délégation s'est ébranlée dans les deux hôpitaux publics de ladite région où, le Chef de l'Etat a pris langue avec le personnel soignant.

« Je me réjouis de l'engagement noté auprès du personnel soignant que j'ai exhorté à maintenir un professionnalisme exemplaire et une disponibilité constante afin d'apporter du soulagement aux patients », s'est exclamé le

Chef de l'Etat sur les canaux de communication, notamment Link, Twitter et Facebook.

Faure Gnassingbé a poursuivi en relevant que : « Nous continuerons d'investir dans l'amélioration de l'offre de services de santé, au plan des infrastructures et de la formation des ressources humaines ».

Notons que le secteur de la santé se trouve être un des chantiers prioritaire du gouvernement qui ne ménage aucun effort pour renforcer le plateau technique mais également pour réhabiliter les infrastructures sanitaires en vue de les rendre conformes aux normes universelles.



LE CARNET

Passco ou la troisième phase pour le bien-être des populations

Le Togo veut que l'eau potable coule à flots sur le territoire. C'est pourquoi le chef de l'Etat n'hésite pas à engager le gouvernement à trouver les moyens nécessaires pour faire boire à tous et toutes une eau saine. Le Projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural des régions de la Kara et des Savanes (Passco) fait partie des initiatives porteuses de résultats dans les zones susmentionnées. Des milliards de francs CFA sont dépensés pour garantir la ressource vitale sur le territoire. En 2021 par exemple, 17 milliards de francs ont été dédiés au secteur de l'eau potable dans le budget de l'Etat. L'année suivante, c'est une somme de plus de 23 milliards de francs qui a été prévue pour l'approvisionnement en eau potable.

Place au Passco 3

Le projet fait partie des mécanismes qui rapprochent le pays vers la couverture universelle. En décembre 2022, le Togo et l'Agence française de développement (AFD) ont signé une convention de financement du Passco qui équivaut à 6,5 milliards de francs CFA.

Comme les deux (02) premières phases, le Passco 3 va apporter du tonus nécessaire pour atteindre les objectifs du gouvernement qui est de renforcer les infrastructures de base dans les régions des Savanes et de la Kara, de protéger les populations contre l'extrémisme violent. L'initiative trouve place dans le Programme d'urgence pour la région des Savanes.

Réalisations

Le Passco 1 et 2 a permis de mettre en place près de 500 ouvrages d'eau, favorisant l'accès à l'eau potable à plus de 70 000 habitants dont plus de 25 000 écoliers. Ce projet de lutte contre la soif et l'absentéisme scolaire améliore sensiblement les conditions de vie et d'hygiène des populations en facilitant leur accès à l'eau potable ainsi qu'à l'assainissement. La deuxième phase du Projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural des régions de la Kara et des Savanes (Passco 2) a été financée à 6,5 milliards de francs.

Des travaux de forage ont démarré dans plusieurs villes en février 2021 pour réaliser in fine 400 forages, réhabiliter 200 anciens forages, construire 200 latrines modernes et faire passer le nombre de forages à 1 000. Pas moins de 300 000 personnes sont ciblées par le Passco 2.

L.R.

SATISFACTION DES POPULATIONS

L'eau potable est de plus en plus disponible au Togo

Le pays ne cesse d'intervenir dans le secteur de l'eau potable. De grands chantiers sont ouverts pour apporter de la satisfaction aux populations, surtout celles qui sont installées dans les zones éloignées de la capitale.

Grâce à des investissements de taille, le pays peut compter sur des projets pour apporter de l'eau. Surtout, le Projet eau et assainissement au Togo (Peat) divisé en 02 phases.

Les réalisations pour le compte de la première phase du projet ont coûté à l'exécutif togolais 05 milliards et 212 millions de francs CFA. Elle a pris fin depuis août 2021. Quant à la deuxième, un montant de 25 milliards de francs a été mis sur la table.

Beaucoup d'argent investi

Actuellement, de grands projets structurants sont en cours d'exécution. Le ministère de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise table sur un volume d'investissement de 90 milliards de francs CFA. Il prend en compte la phase 2 du projet AEP et le Passco 3...

Ce dernier consiste à la réalisation de 950 forages dont 500 dans la région des Savanes et 450 dans la région de la Kara. Bien avant, la première phase du projet avait permis

de réaliser 354 forages équipés de pompes à motricité humaine dans la région des Savanes.

Après, la seconde a contribué à la réalisation de 400 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine dont 200 dans la région des Savanes et 200 dans la région de la Kara. Lancée pour une durée de 20 mois, la phase 2 du projet AEP prendra fin d'ici le 23 février 2023. Son objectif est d'étendre le réseau d'eau aux quartiers éloignés de la ville de Lomé.

Le Togo a par ailleurs intégré d'autres chantiers au Plan d'urgence dans la région des Savanes. Les populations vulnérables installées dans la partie

septentrionale du pays bénéficient de 75 forages en cours de construction dans près de 30 localités.

Répartition des objectifs

D'autres chantiers débiteront en 2023. Ils vont nécessiter un investissement d'une soixantaine de milliards de francs CFA. Le Togo entend bien tout mettre en œuvre pour faire de ses ambitions une réalité.

D'ici 2025 comme taux de couverture, l'exécutif compte atteindre la barre des 85% au plan national, 95% en milieu rural, 85% en milieu semi urbain, 75% en milieu urbain et 80% dans le Grand Lomé.

LE PLAN DIRECTEUR DU GRAND LOMÉ, Un outil d'accès universel à l'eau potable

Le Togo ne veut pas que ses populations manquent d'une eau saine facilement accessible. Plusieurs initiatives sont déroulées pour rendre disponible l'eau potable dans les régions et dans chaque zone du territoire. Ces deux dernières décennies, le taux de desserte en eau potable progresse. Il le sera davantage avec le Plan directeur d'approvisionnement en eau potable du Grand Lomé.

Le Plan a été présenté pour la première fois en Conseil des ministres le 22 septembre 2021 par le ministre de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise. Il va remplacer celui qui date de 1991 devenu obsolète et inadapté à la politique nationale d'alimentation en eau potable.

Il va sensiblement contribuer à la planification à court, moyen et long terme des investissements en in-

frastructures de production d'eau.

Un grand investissement annoncé

Son exécution couvre la période 2023-2050. L'objectif est de restructurer le réseau actuel et son équipement en nouvelles infrastructures. Les coûts nécessaires sont estimés à 600 milliards de francs CFA à l'horizon 2030 et 1 400 milliards de francs en 2050.

C'est une réponse face à la croissance de la population du Grand Lomé, avec plus de 1,8 million d'habitants répartis dans 13 communes selon le gouvernement en 2021. Les 1er et 02 décembre 2022, une table ronde pour la mobilisation des ressources de financement de la stratégie nationale d'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement est prévue.

Les projets d'eau connaissent du succès

L'ambition gouvernementale est de relever le taux de desserte en eau potable à plus de 80% au cours des prochaines années. Environ 6,5 mil-

liards de francs CFA ont été accordés pour la seconde phase du Projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural dans les régions des Savanes et de la Kara (Passco 2).

Il porte l'objectif de réalisation de 400 nouveaux forages à motricité humaine, la réhabilitation de 200 forages existants, la construction de 200 latrines communautaires. La première phase du Passco a elle bénéficié à près de 70 000 personnes dont 25 000 écoliers. Elle a permis de construire et réhabiliter près de 500 forages et 100 latrines.

FOPAT / APRÈS DAPAONG

Faure Gnassingbé aux producteurs agricoles de Tsévié : « Nous devons nous nourrir nous-mêmes, vivre de nos activités agricoles »

Les travaux du Forum des producteurs agricoles du Togo (FoPAT) pour le compte de la région maritime ont pris fin ce samedi 28 janvier à Tsévié (35km au nord de Lomé), en présence du chef de l'État Faure Gnassingbé.

Démarré depuis jeudi dernier, ce forum s'est organisé sous la forme d'ateliers thématiques sectoriels sanctionnés par une session de dialogue direct entre les acteurs du monde agricole et le chef de l'État.

Après avoir félicité les producteurs agricoles pour leur travail et les résultats obtenus, Faure Gnassingbé les a exhortés à œuvrer pour que l'autosuffisance alimentaire conduise le pays vers la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire.

cadre de dialogue que constitue le FoPAT et pour les politiques mises en œuvre pour conduire l'agriculture togolaise à une transformation structurelle.

Il faut souligner qu'en marge de ce forum qui intervient après celui de Dapaong dans les savanes, Faure Gnassingbé a reçu en audience les différents corps constitués de la région maritime, avec lesquels il a échangé sur divers sujets de la vie nationale, notamment la Feuille de route du gouvernement Togo 2025 et le contexte sécuritaire régional. L'agriculture est l'une des forces



« Nous devons nous nourrir nous-mêmes, vivre de nos activités agricoles, subvenir à nos propres besoins et ceux de nos familles pour mieux investir dans le développement économique du pays », a-t-il indiqué.

Pour leur part, les producteurs agricoles venus des huit préfectures de la région maritime ont exprimé leur gratitude au chef de l'État pour le

majeures de l'économie togolaise et doit continuer d'évoluer progressivement pour être un véritable pôle de développement.

'Nous devons nous nourrir nous-mêmes, vivre de nos activités agricoles, subvenir à nos propres besoins et ceux de nos familles pour mieux investir dans le développement économique du pays', a martelé M. Gnassingbé.

La vision de transformation structurelle de l'agriculture et les réformes qui en découlent sont soutenues par les partenaires en développement dont les représentants présents à la cérémonie ont réaffirmé leur disponibilité à accompagner le Togo dans la dynamique abordée. Initiative présidentielle, le FoPAT est un cadre d'échanges, d'écoute et de partage d'expériences.

Deux semaines après Dapaong, le Président de la République, Faure Gnassingbé, a présidé samedi 28 janvier, l'apothéose du Forum des producteurs agricoles togolais de la région Maritime. L'activité, organisée à Tsévié, chef-lieu de la région, a réuni les membres du gouvernement, des partenaires techniques et financiers (FAO, Banque mondiale, AFD et GIZ), ainsi que les autorités locales et traditionnelles.

Face aux producteurs des huit

préfectures de la Maritime (Agoè, Avé, Bas-Mono, Golfe, Lacs, Vo, Yoto et Zio), Faure Gnassingbé a de nouveau détaillé et expliqué son ambition et sa vision pour le secteur : « une agriculture productive, à haute valeur ajoutée, moteur de croissance et de création de richesse pour les agriculteurs ». Le tout, conformément à la feuille de route quinquennale de l'exécutif.

« Nous devons renforcer la sécurité alimentaire, travailler à la souveraineté alimentaire et permettre à nos braves agriculteurs de vivre décemment de leur labour », a insisté le chef de l'État.

Comme dans les Savanes, le leader togolais a réitéré son engagement à accompagner les agriculteurs, et exhorté ces derniers à de meilleurs résultats.

« Je suis confiant en nos capacités à parvenir à l'équilibre de la balance commerciale en matière agricole,

et progresser ainsi rapidement en nous appuyant sur les forces de notre économie », a-t-il notamment formulé.

En marge de la rencontre, le Président de la République a reçu les différents corps constitués de la région, pour des échanges relatifs à la vie nationale, la Feuille de route Togo 2025 et le contexte sécuritaire régional.

Pour rappel, le FOPAT, placé sous le thème de la transformation structurelle de l'agriculture togolaise, est une initiative présidentielle. L'objectif est de créer un cadre d'échanges, d'écoute et de partage d'expériences pour une gestion inclusive du secteur.

A.I.

L'AGRICULTURE TOGOLAISE FACE À SES PROBLÈMES

Régler les problèmes de terres cultivables

On ne peut comprendre la situation de l'agriculture togolaise qu'en l'étudiant dans le contexte socio-économique global du Togo. Selon des études du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 72% de la population togolaise est pauvre et 57% est extrêmement pauvre, avec un revenu annuel de 90 000 FCFA pour la première catégorie et de 70 000 pour la seconde. Le taux de malnutrition est élevé, 25% des enfants de moins de 5 ans présentant un déficit pondéral en 1998 et aucune amélioration notable n'ayant été signalée depuis.

La faiblesse de la production et de la productivité, accentuée par de fortes variations d'une année à l'autre, ainsi que l'insuffisance des revenus, en zones rurales aussi bien que dans les villes, sont les causes principales de la malnutrition chronique et de l'insécurité alimentaire au niveau familial.

Et pourtant l'économie togolaise est basée, dans une large mesure, sur l'agriculture. Les recettes générées par les produits agricoles représentaient en 2003 environ 37,8% du PIB (Produit intérieur brut), qui atteignait alors 1 076 milliards de FCFA, selon des statistiques du ministère de l'Économie et des Finances.

Malgré sa place dans l'économie, l'agriculture togolaise est caractérisée par un faible niveau technique et un faible taux d'équipement des exploitations :

- 25% des exploitations bénéficient d'un appui technique des structures d'encadrement
- Les semences améliorées sont utilisées dans moins de 3% des cultures vivrières
- L'utilisation d'engrais concerne 16% de ces cultures
- 89% des superficies cultivées sont emblavées avec du matériel aratoire (houe, coupe-coupe)
- La répartition des labours attelés est inégale, avec 10% au profit de la

région des Savanes

- 1% des exploitations sont équipées d'un tracteur
- 12% seulement des ménages ont accès au crédit agricole (formel et informel)
- L'exploitation agricole est tournée vers l'autoconsommation et est faiblement monétarisée.

La superficie cultivable est évaluée à 3,6 millions d'hectares, soit 60% du total, et 41% de cette surface, soit 1,4 millions d'hectares, sont emblavés. Sur les 86 000 hectares de terres cultivables, seuls 2 300 hectares sont aménagés et 1 200 effectivement exploités. On note toutefois dans certaines zones l'existence

d'une pression foncière croissante, d'une dégradation de la fertilité des sols et des poches de pauvreté rurale. C'est le cas, entre autres, de l'Est de la Région de la Kara et de l'Ouest de la Région des Savanes. Dans ces zones, on constate des rendements agricoles bas, en-deçà de la moyenne, une disparition du couvert forestier et des indicateurs sociaux particulièrement bas (malnutrition, faible taux de scolarisation).

Pourtant, depuis « la révolution verte de 1975 », le pays s'assure une autosuffisance alimentaire précaire, le problème de l'alimentation se posant encore au plan quantitatif à des périodes de faible pluviométrie au cours desquelles certaines familles, certains groupes sociaux et localités connaissent une insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle. Ce fut le cas, par exemple, lors de la hausse du prix de maïs au dernier semestre.

Il est possible d'apporter des solutions à la précarité agricole du Togo par des approches préconisées par

bon nombre d'agronomes. Globalement, les spécialistes proposent comme remède la valorisation des terres incultes, l'exploitation de la diversité climatique, la maîtrise de l'eau, une utilisation rationnelle et optimale des intrants agricoles. Le désenclavement des zones à fort potentiel agricole, la pratique de l'agroforesterie par la plantation d'espèces pérennes pour le maintien à long terme de la fertilité des sols, l'intensification de la recherche agricole et son expérimentation, la facilitation de l'accès des groupements agricoles, la mécanisation, l'utilisation d'engrais, la réforme agro-foncière permettant une juste répartition des superficies cultivables sont également recommandés, sans oublier la professionnalisation, la syndicalisation du secteur agricole de protéger les droits des producteurs et le rôle politique de l'État dans ce domaine en termes d'orientations et de réglementations.

LUTTE CONTRE LA FAIM : L'autosuffisance alimentaire est un impératif

Pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire, la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire et lutter efficacement contre la faim, les pays africains dont le Togo doivent développer leur agriculture. C'est cela que les dirigeants de notre pays ont compris en initiant le Forum des producteurs agricoles du Togo (FoPAT). Les Africains ont été choqués de constater que lorsque la guerre russo-ukrainienne a commencé en 2022, et qu'il y avait une importante tension sur les produits de première nécessité dont le blé, les dirigeants du continent avec en tête le président en exercice de l'Union africaine, le président de la République du Sénégal Macky Sall, sont tout simplement allés se plaindre chez Vladimir Poutine, un peu comme des enfants qui viennent pleurnicher auprès de leur père. Aujourd'hui, il est vrai que les économies sont globalisées, et qu'avec cette mondialisation, les pays sont interdépendants. Mais, 60 ans après les indépendances, peut-on concevoir que tout un continent puisse aller quémander l'envoi de nourriture pour ses fils et filles ? Où est partie la fierté africaine ? Les pays asiatiques qui souffraient de famines dans les années 60, 70 et même 80 ont eu besoin de combien de temps pour devenir autosuffisant ?

Lors d'un sommet organisé il y a quelques jours à Dakar et qui portait justement sur l'alimentation, il est surprenant d'entendre le président Macky Sall affirmer que l'Afrique héberge 60% des terres arables non exploitées du monde, et que le continent peut nourrir la planète. Alors, qu'est-ce qui n'a pas marché jusqu'alors ? Pourquoi l'agriculture africaine peine-t-elle à s'imposer sur le marché continental et international ?

Selon le président Macky Sall, il faudrait consacrer au moins 10% des budgets nationaux au secteur agricole de nos pays. Cela veut dire que jusqu'alors, il se pose un problème de financement de l'agriculture. La mécanisation de l'agriculture est un passage obligé. Malgré les efforts qui sont faits ici et là, il semble que cela n'est pas suffisant. Au Togo, le président de la République Faure Gnassingbé et son gouvernement affichent clairement leurs ambitions. Le chef de l'État a initié en ce début d'année 2023, le Forum des producteurs agricoles du Togo (FoPAT). Le FoPAT qui se tiendra dans les cinq régions économiques du pays, est un cadre d'échanges, d'écoute et de partage d'expériences pour une gestion inclusive du secteur agricole.

« Nous devons nous nourrir nous-mêmes, vivre de nos activités agricoles, subvenir à nos propres besoins et ceux de nos familles pour mieux investir dans le développement économique du pays », a déclaré Faure Gnassingbé le samedi 28 janvier 2023 à Tsévié (une ville située à une trentaine de kilomètres de Lomé la capitale togolaise), lors du FoPAT de la région Maritime.

M.B.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DOUANES : Les actions axées sur l'accompagnement de la nouvelle génération

Le monde entier célèbre ce 26 janvier, la Journée internationale des douanes. Au Togo, l'Office togolaise des recettes (OTR) a célébré la journée par une manifestation à travers le thème: "Accompagner la nouvelle génération : promouvoir le partage des connaissances et renforcer la fierté de la profession douanière". Cette manifestation qui a vu la participation des hauts cadres de la douane togolaise a permis aux anciens douaniers de prodiguer d'utile conseil à la jeune génération.

Le ministre conseiller à la présidence, ancien commissaire chargé du commerce des douanes et de la libre circulation, Tèi Konzi a dans son intervention a invité les nouveaux à cultiver les valeurs qui régissent ce métier. Il n'a pas oublié de leur rappeler les valeurs cardinales que sont le "contrôle des opérations commerciales, la rigueur qu'il faut, la surveillance du territoire douanier national et l'équilibre de vie de l'agent des douanes".

Pour ce qui est du commissaire des douanes et droits indirects, Atta-Kakra Essien, la part des recettes douanières est importante dans le



budget de l'Etat. "Si importante que nous qui animons cette administration sommes tenus de faire le maximum, de respecter toutes les réglementations et arriver à fournir le meilleur de nous-même", a-t-il précisé.

En effet il faut dire que chaque année, le 26 janvier, est célébrée la Journée internationale de la douane sous l'égide de l'Organisa-

tion mondiale des douanes (OMD). Les administrations douanières, membres de l'OMD sont invités à célébrer cette journée et à mener des actions qui rentrent dans le cadre du thème tout au long de l'année.

L'OMD dédie l'année 2023 à l'accompagnement de la nouvelle génération, la promotion du partage des connaissances et le renforce-

ment de la fierté de la profession douanière.

Le thème de cette année s'inscrit dans l'approche qui consiste à placer le capital humain, et en particulier la nouvelle génération, au cœur de la transformation du service douanier.

L.M.

JOURNÉE MONDIALE DE LA DOUANE 2023 : L'OTR en caravane de marche

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a organisé le samedi, 28 janvier 2023, une caravane de marche pour marquer la Journée Internationale de la Douane (JID) édition 2023. Cette activité sportive a mobilisé les hauts cadres de l'OTR, au rang duquel figure le Commissaire Général Philippe Kokou Tchodie. C'était en présence du Directeur Régional des Sports de Lomé, Issola Akakpo, représentant le Ministre des sports.

Débutée le 26 janvier 2023, la journée mondiale de la douane s'est achevée le samedi 28 janvier 2023 par une caravane de marche. Le coup d'envoi de cette marche a été donné à la direction de l'OTR. Pendant une heure de temps, les participants ont parcouru les artères de Lomé notamment du boulevard Gnassingbé Eyadéma en passant par Novissi, du boulevard Jean Paul II en terminant par celui des Armées. Après tout ce long parcours, les marcheurs ont également effectué des exercices d'étirements et de souplesse pour permettre aux muscles de se détendre. Dans son mot de circonstance, le Commissaire Général Adjoint de l'OTR, Agoro Midjesseribi a remercié tous les participants pour la parfaite réussite de cet événement. Il a en outre réaffirmé l'importance du sport dans la promotion de la santé de l'homme en particulier et dans l'office togolais des recettes en général. « Le sport fait partie intégrante des disciplines qui



doivent être pérennisées et surtout lorsqu'on s'inscrit dans un corps comme la douane», a-t-il rappelé.

La pratique de ce sport au terme cette journée montre l'engagement et la volonté nourris par la douane pour aider la jeunesse togolaise à adhérer à leur idéologie dans la promotion du sport telle que prônée par le gouvernement. Pour le Directeur Régional des Sports de Lomé, Issola Akakpo, cette mobilisation sportive vient raffermir des initiatives du gouvernement sur la Journée Nationale du Sport instaurée par le gouvernement afin de promouvoir non seulement la pra-

tique du sport et des activités physiques, mais aussi de contribuer à la lutte contre les maladies non transmissibles récurrentes au sein des populations comme le diabète, l'hypertension artérielle, les AVC, ou l'obésité.

Pour cette édition 2023, la célébration de cette journée est placée sous le signe de « l'accompagnement de la nouvelle génération, la promotion du partage des connaissances et le renforcement de la fierté de la profession douanière ». Ainsi, l'objectif visé à travers ce thème consiste à placer le capital humain, et en particulier la

nouvelle génération, au cœur de la transformation du service douanier. Un objectif qui cadre fort bien avec la politique des actuels dirigeants de l'OTR depuis leur arrivée à la tête de l'institution en 2019. Plusieurs autres activités ont marqué cette journée entre autres : conférence-débats sur l'éthique et la déontologie de la profession douanière, le partage d'expérience avec l'ancien Commissaire chargé du commerce, des Douanes et de la libre circulation, une cérémonie de remise de certificats.

BONNE GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE DANS LES AFFAIRES PUBLIQUES

La Commune Agoe-Nyivé 6 en session de reddition des comptes

Le Conseil municipal de la Commune d'Agoe-Nyivé 6 a accompli son devoir vis-à-vis de la population. Cette journée de dialogue a eu lieu le mardi, 24 janvier 2023 à la salle de réunion de la mairie annexe d'Adetikopé. C'était en présence du Maire de la commune d'Agoe-Nyivé 6, Dr John AGLO et ses conseillers ainsi que tout le personnel de la mairie, du représentant du préfet d'Agoe-Nyivé, Mr Kazandou Essohanam et des invités de tous rangs respectés.



Une des conditions de la bonne gouvernance est la gestion saine et transparente des affaires publiques avec la participation de la population. Cette transparence passe nécessairement par la reddition des comptes. C'est pour respecter cette tradition que le conseil municipal de la commune d'Agoe-Nyivé 6 a organisé une journée pour rendre compte aux populations de sa gestion durant la période 2021 et leur présenter les perspectives pour l'année 2023.

Cette rencontre présidée à l'ouverture par le maire, a dans son intervention mis l'accent sur le pardon et l'amour pour une meilleure collaboration. Il a également souligné quelques difficultés que fait face sa commune et les solutions d'approches.

« Pour cette nouvelle année 2023, nous ferons le mieux pour que les dépotoirs sauvages soient complètement détruits ; quelques efforts se feront également dans l'ouverture des voies. Il est vrai que nous avons un problème de véhicule et de personnel. Nous voulons rappeler à la population ; nous ne voudrions pas

utiliser les moyens brutaux pour que les taxes rentrent, mais si la population ne nous laisse pas le choix, on sera obligé de faire ce qu'il faut faire pour que votre argent soit déposé là où il faut pour faire le travail pour lequel vous voulez qu'il serve. Et comme nous sommes ensemble, ensemble nous pourrions trouver une solution aux problèmes qui sont les nôtres », a-t-il indiqué.

Le représentant du préfet, M. Kazandou Essohanam a, pour sa part, remercié le maire et ses conseillers pour le travail abattu malgré les difficultés rencontrés depuis leur élection jusqu'à ce jour. Il a aussi salué la présence massive des invités présents tout en les encourageant à contribuer pour le développement de ladite commune, parce que c'est une affaire de tous.

« La commune Agoe-Nyivé 6 est l'affaire de chacun. C'est ensemble que nous devons la développer. Nous avons un seul maire prévu par la loi, onze conseillers municipaux prévu par la loi. C'est de la façon nous avons un préfet pour la préfecture. C'est des représentants que vous avez mandatés pour être devant

afin de vous rendre service, pour que, ensemble vous rendez service à votre population. C'est pour cela que la gestion de la commune n'est pas l'affaire du maire, des conseillers municipaux, c'est l'ensemble de la population qui doit s'organiser et c'est pour cela que ce compte-rendu est obligatoire » a déclaré monsieur Amana.

Reddition des compte 2021

Résultats de la section de fonctionnement est de 26 809 895 fcfa

Résultats de la section d'investissement est de 12 248 314 fcfa

Résultats d'ensemble est de 39 058 209 fcfa

Le fonds fact de l'année 2021 est de 34 388 114 fcfa que la mairie et anadèb se partage a part égale pour l'investissement

Dépense de fonctionnement 137493928 fcfa

L'achat des biens 20695 058 fcfa

Acquisition des service 21 75 000 fcfa

Autre service 2450000

Subvention 800000 fcfa

Transfert 3 325 045 fcfa

Charge exceptionnelle 8720000 fcfa

Charge de personnel 80518837 fcfa

Total 137 493 928 fcfa

La présentation de ce budget a été faite par le Daaf de la mairie, M. BAMAZA Yassiksa.

Le compte-rendu 2022 fera l'objet d'un compte administratif qui sera adopté d'ici le mois de Mai et qui va faire le circuit des autorités pour approbation, à rappeler le représentant du préfet.

Notons que c'est à la grande satisfaction de tous qu'à prit fin cette rencontre d'échange pour le compte-rendu 2021 de la commune d'Agoe-Nyivé 6.

N. Sylvie

TRANSFORMATION INDUSTRIELLE ET CRÉATION D'EMPLOIS : Même vision de Lomé à Libreville



Le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, arrivé ce 30 janvier 2023 à Libreville pour une visite de travail et d'amitié de 48 heures au Gabon, s'est rendu à la Zone économique spéciale (ZES) de Nkok.

Plateforme d'envergure destinée à accueillir des investisseurs et industriels, la ZES de Nkok est un important pôle de transformation des matières premières locales et de création d'emplois, à l'instar de la Plateforme industrielle d'Adetikopé

(PIA), inspirée de ce modèle.

Accompagné de son hôte, le Président Ali Bongo Ondimba, le chef de l'État togolais est donc allé à la découverte de nombreuses unités industrielles installées dans la ZES, ainsi qu'un important centre de formation professionnelle.

L'exploitation et la transformation du bois ont en particulier retenu l'attention des visiteurs. Les deux chefs d'État ont en effet procédé au lancement des activités de l'Africa View Natural Ressources, première usine de fabrication de panneaux de particules implantée en Afrique centrale, pour la valorisation à 95% des rebuts de bois

Ils ont à cette occasion réaffirmé l'importance d'un développement industriel durable et respectueux de l'environnement

À Nkok, Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé a mis en terre, un plan sur le site de la ZES.

Courtes contre la montre

Recul d'immatriculation en 2022 (DTRF)

Au Togo, le marché automobile a connu une baisse de vente l'année précédente. C'est peut-être ce qui explique le recul du nombre d'immatriculation enregistré les douze derniers mois. Selon les statistiques communiquées mercredi par la Direction des transports routiers et ferroviaires (DTRF), c'est moins de 2.450 véhicules immatriculés qu'en 2021. En effet, le nombre d'immatriculation des véhicules neufs et ceux d'occasion confondus est passé de 28.581 en 2021 à 26.131 en 2022. Aussi, la DTRF de Dermane Tadjoudine fait-elle noter que l'État a commandé mois de voitures en 2022 : 1.071 contre environ 1.300 l'année précédente. Rappelons que cette baisse intervient alors que le gouvernement togolais a supprimé les taxes d'importation ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en faveur des véhicules neufs et de moins de 5 ans. Pour l'heure, l'on ignore la part de ces véhicules neufs dans les chiffres susmentionnés de même que les facteurs qui ont motivé ce recul.

Le Chicha est toxique !

Le ministre du développement à la base; de la jeunesse et de l'emploi des jeunes Myriam Dossou-d'Almeida s'inquiète pour la jeunesse qui s'adonne à la consommation du Chicha. Pour le ministre, la consommation de ce produit se repend et se banalise en raison de sa représentation comme étant moins toxique que le tabac, ce qui, pour elle, constitue « une véritable source de préoccupations ». Beaucoup croient donc que le Chicha n'est pas toxique, et s'adonnent à sa consommation sans retenue dans les bars, boîtes, et même dans les maisons, une appréhension à laquelle le ministre s'inscrit en faux. « Lors d'une session de chicha, tu inhales 25 fois plus de goudron et 125 fois plus de fumée qu'avec une cigarette. La chicha n'est pas inoffensive, c'est une substance toxique », déclare-t-elle dans une sortie. Pour sauver surtout la jeunesse elle invite toutes les associations de lutte contre la consommation, des drogues et hallucinogènes, les parents, à se mobiliser dans un mouvement de solidarité intergénérationnelle pour sauver la jeunesse.

376 enseignants retraités maintenus en fonction

À compter du dimanche, 1er janvier 2023, trois cent soixante-seize (376) enseignants, trois (3) inspecteurs des enseignements préscolaires et primaire, deux (2) inspecteurs de l'enseignement secondaire général et cinq (5) conseillers pédagogiques, devraient faire valoir leur droit à la retraite. Cependant, ces fonctionnaires vont devoir poursuivre leurs missions au sein du système éducatif togolais. Ils sont maintenus à leurs postes, ceci, suite à une décision prise par le ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, Prof Dodzi Kokoroko. Le ministre justifie cette décision par les conclusions du protocole d'accord relatif au secteur de l'éducation nationale. A travers ce protocole d'accord signé le 19 avril 2018, les acteurs du système éducatif et le gouvernement se sont entendus sur un réaménagement des périodes de départ à la retraite des enseignants, en fonction des nécessités de service. « Je vous demande donc d'effectuer, avec les chefs d'inspection, un compte rigoureux et transparent de la présence et des activités pédagogiques dans les établissements des agents susmentionnés », recommande le Prof Kokoroko aux directeurs régionaux de l'éducation. Pour s'assurer de la présence effective des concernés à leur poste, le ministre Kokoroko annonce des visites inopinées dans toutes les directions régionales de l'éducation.

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC
Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL
Niema KANGNIGA | +228 91 77 16 31

INFOGRAPHIE
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE
Rad Graphic Sarl U
2 000 exemplaires



RGPH-5 : Une enquête post-censitaire à partir du 05 Février Voici les localités concernées

Après la phase de dénombrement proprement dite du cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) qui s'est achevée le 16 novembre dernier, le Togo s'apprête à passer à celle de l'enquête post-censitaire.

L'opération qui permettra de vérifier la qualité du décompte effectué pendant un peu plus de quatre semaines sur le territoire et l'exactitude des données recueillies, "sera réalisée dans les prochains jours", a annoncé le gouvernement, via un message de remerciements aux populations.

Le Gouvernement tient à saluer le bon déroulement du RGPH-5 qui a pris fin le 16 novembre 2022, et invite les populations à collaborer de nouveau pour un bon déroulement de l'enquête post censitaire.

Si elle mobilisera à nouveau plusieurs équipes sur le terrain, l'activité ne concernera spécifiquement que quelques localités tirées au hasard. Les populations sont donc invitées à collaborer de nouveau avec l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED).

Pour rappel, l'enquête post-censitaire est l'une des dernières étapes dans le processus de recensement général. Sa réalisation balise la voie à la compilation des différentes données obtenues par les équipes de recensement.

des données. Son objectif est de s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données collectées durant la phase du dénombrement du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat qui s'est déroulée au Togo du 23 octobre au 16 novembre 2022.

VOICI LES LOCALITÉS CONCERNÉES PAR L'EPC

L'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) va procéder dans la période indicative du 05 au 15 février 2023, à la réalisation de l'Enquête Post Censitaire (EPC), l'une des principales activités prévues après le dénombrement d'octobre à novembre 2022. Voici l'échantillon de localités concernée par cet exercice d'envergure nationale.

Des agents enquêteurs passeront dans quelques jours de concessions en concessions dans le cadre de l'EPC qui s'annonce. Il s'agit d'un exercice important avant l'analyse

des données. Son objectif est de s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données collectées durant la phase du dénombrement du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat qui s'est déroulée au Togo du 23 octobre au 16 novembre 2022.

Les localités concernées.

Région maritime : Golfe 1, Golfe 2, Golfe 3, Golfe 4, Golfe 5, Golfe 6, Golfe 7, AV 1, Vo 1, Vo 2, Yoto 1, Lacs 1, Lacs 2. Agoè-Nyivé 1, Agoè-Nyivé 2, Agoè-Nyivé 3, Agoè-Nyivé 5, Agoè-Nyivé 6.
Région de la Savane: Oti-Sud 1, Tandjouré 1, Tone 1, Tone 4, Cinkassé 1



Région Centrale: Blitta 1, Blitta 3, Sotoboua 1, Sotoboua 3, Tchaoudjo 1

Region des plateaux: Ogou 1, Ogou 2, Haho 1, Anié 1

Region plateau ouest: Agou 1, Akebou 1, Akebou 2

Il faut mentionner que la méthode de collecte retenue pour l'EPC est l'interview directe comme au dénombrement, mais de façon légère contrairement au RGPH 5.

Le gouvernement invite les popula-

tions à réserver un bon accueil aux agents et leur badge à l'effigie de l'enquête. Aussi, il est suggéré aux populations de fournir aux agents de collecte, des informations vraies qui seront traitées dans l'anonymat et la confidentialité conformément à l'article 8 de la loi N°2011-014 portant organisation de l'activité statistique au Togo promulguée le 03 juin 2011.

DÉCLARATION DES BIENS ET AVOIRS AU TOGO La campagne nationale d'information et de sensibilisation démarre

Comme annoncé par le gouvernement, le 11 janvier 2023, la campagne nationale d'information et de sensibilisation sur la déclaration des biens et avoirs, vient de démarrer officiellement.

Elle a été effectivement lancée, mardi 31 janvier 2023 à Lomé, par le Ministre des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République, Christian Eninam TRIMUA en présence de plusieurs personnalités politiques, administratives, religieuses et traditionnelles.

En prenant l'initiative de cette campagne, le Médiateur de la République souhaite favoriser l'appropriation par les assujettis, du contenu des textes sur la déclaration de biens et avoirs afin de susciter leur adhésion pour un bon déroulement du processus.

« Impérieuse activité de communication, d'explicitation et de compréhension, cette campagne est une étape importante dans la mise en œuvre de la Loi Organique n°2020-003 du 24 janvier 2020 modifiée par la loi organique n°2021-013 du 1er juillet 2021 qui permettra également de renforcer la confiance des assujettis vis-à-vis du processus, en créant les conditions d'une bonne collaboration entre l'administration et ses administrés. C'est enfin pour nous, l'occasion d'informer et de former le public sur les autres attributions du Médiateur de la République, notamment celle relative à la réception et à l'examen des réclamations des citoyens contre l'administration publique, de veiller à l'exécution des décisions de justice et de remédier à tout dysfonctionnement administratif, en un mot, à la mal administration », a fait savoir à cette occasion, le Mé-

diateur de la République, Mme Awa Nana-Daboya.

Pour elle, la sensibilisation des assujettis à la déclaration de biens et avoirs, et au-delà de l'ensemble de la population, s'avère une nécessité impérieuse pour la réussite du processus amorcé par le pays.

Ainsi, il s'agira au cours de cette campagne nationale, de mobiliser les citoyens autour du processus de déclaration de biens et avoirs. Il est prévu à cet effet des ateliers d'information et d'échanges dans le grand Lomé et les 5 grandes régions économiques du pays.

« La campagne marquera le coup d'envoi de l'enregistrement effectif des déclarations de biens et avoirs par les services du Médiateur de la République », a ajouté le Médiateur, qui par ailleurs, a été le premier à se conformer à la loi organique, en déclarant le 24 janvier 2022, ses biens et avoirs devant la Cour Constitutionnelle.

Le lancement de cette campagne nationale a été suivi d'un premier atelier d'information et d'échanges. Il a réuni les acteurs du grand Lomé. Occasion pour le Ministre des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté d'inviter les participants à s'impliquer pour accompagner l'initiative du gouvernement dont l'objectif est de garantir la transparence dans la gestion des affaires publiques.

« Cette campagne s'inscrit dans la droite ligne des efforts du Gouvernement tendant à promouvoir la transparence dans l'exercice des fonc-

tions publiques, à garantir l'intégrité et la probité des serviteurs de l'Etat et à prévenir l'enrichissement illicite chez les Hautes Personnalités, Hauts Fonctionnaires et Agents Publics », a rappelé le porte-parole du gouvernement.

Près de 2000 participants issus du secteur privé, des partis politiques, des centrales syndicales, des médias



officiels et privés, des autorités religieuses et traditionnelles et des ac-

teurs de la société civile seront touchés par cette campagne.

HAPLUCIA : Kimelabalou Aba remplace Wiyao Essohana

La Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA) au Togo, est désormais conduite par un deuxième président depuis sa création.



Le tout premier président, Wiyao Essohana a été récemment relevé de ses fonctions après six années de service. Il est remplacé par le juge Aba Kimelabalou.

La nomination de ce dernier a été actée par un décret présidentiel en date du 24 janvier 2023 portant nomination du président de la HAPLU-

CIA ; Ceci, sur rapport du ministre togolais des droits de l'homme, Christian Trimua.

Précédemment directeur général du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), l'ex-Juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, Kimelaba-

lou Aba est bien connu dans le domaine de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, etc.

Pour l'heure, les raisons qui ont conduit le Chef de l'État, Faure Gnassingbé à demettre M. Wiyao de la tête de cette institution, n'ont pas été avancées, mais c'est sans surprise que beaucoup ont accueilli la nouvelle.

Les résultats de la haute autorité sont constamment critiqués de par leur visibilité, leur efficacité et l'indépendance de la structure administrative pour mener à bien sa principale mission : celle de lutter contre le fléau qui gangrène la société togolaise qu'est la corruption. La HAPLUCIA, est souvent comparée à un épouvantail qui n'effraie personne, un serpent sans venin, etc.

Créée en 2015, la HAPLUCIA est censée être une institution administrative indépendante, chargée de promouvoir et de renforcer la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées dans les administrations, les établissements publics, les entreprises privées et les organismes non étatiques.

GESTION DES FONDS DE RIPOSTE ET DE SOLIDARITÉ COVID-19: Le Rapport d'audit relève des anomalies, irrégularités et vices de procédures

(...) Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-002 du 11 mai 2020, les dépenses payées sur le FRSC doivent porter sur des actions envisagées dans le cadre de la mise en oeuvre des mesures de riposte contre la pandémie du coronavirus.

L'examen d'un échantillon des dossiers présentés par les différents ministères et administrations ayant bénéficié des mises à disposition de fonds pour justifier leurs dépenses, révèle que certains paiements ont porté sur des dépenses ne concourant pas directement aux objectifs du FRSC.

Sur un échantillon de 406 dossiers de pièces justificatives d'un montant total de 6 249 993 798 F CFA examinés, 373 dossiers d'un montant de 6 181 162 598 F CFA portent sur des actions envisagées dans le cadre de la mise en oeuvre des mesures de la riposte contre la pandémie du coronavirus. Vingt (20) dossiers représentant un montant de 68.831.200 F CFA, provenant du Ministère de la sécurité et de la Protection civile d'une part, et de l'Université de Lomé d'autre part, avaient été jugés comme n'ayant pas de lien explicite avec la mise en oeuvre des mesures de riposte contre la Covid-19. Ces dossiers qui totalisaient un montant de 68.831.200 F CFA ont fait l'objet du tableau N°3 du rapport d'observations provisoires.

Dans la phase contradictoire de l'audit, le ministère de la sécurité et de la Protection civile a apporté les clarifications sur la nature des dépenses effectuées au niveau de son département, que les auditeurs estimaient n'avoir pas de liens directs avec les mesures de la riposte contre la pandémie du coronavirus. Ces dépenses totalisaient le montant de 57 412 200 F CFA.

Il ressort des éléments de réponse apportés par le ministère de la sécurité et de la Protection civile, qu'en définitive la quasi-totalité de ces dépenses portaient sur l'aménagement des bureaux du commandement de la Force Anti-Covid-199. Les pièces justificatives manquantes ont été produites à la Cour.

Le projet de rapport définitif d'audit a donc été revu en ce qui concerne les observations relatives aux dix-sept (17) pièces de dépenses relevant du ministère de la sécurité et de la protection civile. Elles ont donc été retirées du tableau N°3, qui ne conserve, dans le rapport définitif que les trois (3) autres pièces restantes provenant de l'Université de Lomé et du Ministère en charge de la Communication dont le montant total est de 11 419 000 F CFA.

Exécution de dépenses dans le non-respect des règles de procédure de contrôle et de justification en matière de la dépense publique

Aux termes de l'article 9 du décret 2020-053/PR, les dépenses sur le FRSC sont exécutées selon la procédure normale (engagement, liquidation, ordonnancement et paiement). L'article 5 du décret N° 2015-054/PR du 27 Août 2015 portant règlement général sur la comptabilité

publique consacre le principe de la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable. Son article 15 confie à titre exclusif, l'exécution des opérations de recettes et de dépenses publiques à des comptables publics.

Conformément aux dispositions de l'article 21 de ce même décret, les comptables peuvent avoir sous leur autorité des régisseurs de recettes et d'avances. Ces derniers sont habilités à exécuter des opérations d'encaissement ou de décaissement. Ils sont personnellement et pécuniairement responsables de leurs opérations. Le comptable public de rattachement a l'obligation de contrôler sur pièces et sur place les opérations et la comptabilité des régisseurs.

L'article 25 du même décret subordonne le paiement de toute dépense publique à un certain nombre de contrôles dont : la validité de la créance incluant entre autres la justification du service fait, la production des justificatifs, le caractère libératoire du règlement c'est-à-dire le paiement au véritable créancier.

En application des dispositions des articles 19 et 20 du décret 2008-092/PR du 29 juillet 2008 portant régime juridique applicable aux comptables publics, les régisseurs sont tenus d'envoyer les pièces justificatives de leurs opérations au comptable de rattachement en vue de leur contrôle et leur régularisation.

L'examen de l'échantillon des dossiers des ministères a montré que plusieurs dépenses ont été exécutées sans respecter :

La procédure normale : des dépenses sont payées simplement sur présentation de facture sans aucun acte d'engagement préalable (bon de commande, lettre de commande, bon d'engagement appuyés par des devis, ordre de mission etc) ;

La production des pièces justificatives nécessaires ainsi que les formalités administratives requises : des paiements de dépenses ont été effectués malgré l'absence de bordereaux de livraison ou de PV de réception ni de certification de service fait ou de certification de prise en charge au livre journal d'inventaire ;

Le caractère libératoire du règlement : des dépenses sont payées sur présentation de factures non acquittées par les créanciers ; Cour des Comptes - Audit du Fonds de Riposte et de Solidarité COVID-19 (FRSC), gestion 2020/Page 20 sur 86

Le principe de la séparation des fonctions d'ordonnateur de comptable : il est constaté que les fonds mis à la disposition des comités locaux de gestion de la Covid (CLGC) sont remis à leurs présidents qui ont engagé, liquidé et payé les dépenses concernées ;

La production régulière des pièces justificatives des dépenses au comptable de rattachement : conformé-

ment aux dispositions réglementaires visées plus haut, toutes les personnes qui, aussi bien au niveau de la Coordination Nationale de gestion à la Riposte au COVID 19 qu'au niveau des institutions, ministères, et comités locaux, ont reçu des fonds destinés au paiement des dépenses relatives au FRSC, doivent avoir la qualité de comptable public. La Cour a constaté que des préfets, des DAF, certains membres du CNGR10 et d'autres agents des administrations concernées se sont vu confier des sommes parfois importantes sans avoir la qualité de comptable public.

10 Cas de la procuration du 23 juillet 2020 du Coordinateur national au gestionnaire du Stock du comité de gestion des équipements et matériel sanitaire

11 Conf. annexe N°3. (lettre N° 1606/MSPC du 19 août 2022). du rapport d'observations définitives de l'audit du FRSC

Les tableaux suivants, présentés par ministère ou institution, une liste de quelques-unes de ces insuffisances relevées.

Pendant la phase contradictoire, certaines personnalités et responsables des services audités, ont réagi aux observations de la Cour portées à leur connaissance par la DGTCP.

Par lettre N° 1606/MSPC du 19 août 202211, adressée par le Ministre de la sécurité au DGTCP ensuite retransmise à la Cour, ce dernier explique que les opérations de dépenses effectuées sur la base des 33 décharges totalisant 111.800.000 F CFA, pour lesquelles la Cour observait qu'il y avait pas de pièces justificatives de dépenses, que lesdites dépenses ainsi recensées « dans le tableau N°4 joint à sa lettre ont été effectuées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire relative à la gestion de la pandémie de la COVID-19».

En réponse, la Cour dit qu'elle ne conteste pas le fait que ces dépenses effectuées (Colonne 2) à partir des sommes reçues par décharges (Colonne 1) pour les différents montants déchargés (Colonne 3) soient effectuées dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Le sens de ses observations (colonne 4) du tableau repose sur le principe qu'en bonne pratique, une décharge ne peut constituer à elle seule, un justificatif de dépenses surtout pour des montants aussi importants que ceux figurant dans la colonne 3. C'est la preuve de l'utilisation du montant déchargé qui constitue « la pièce justificative de dépenses ». Cour des Comptes - Audit du Fonds de Riposte et de Solidarité COVID-19 (FRSC), gestion 2020/Page 21 sur 86

La commande publique passée par le Ministère en charge du commerce pour l'acquisition du riz et la prestation de la manutention pour 8 601 390 000 F CFA net et 413 965 348 F CFA avait été classée dans les cas de non-conformité, dans le rapport provisoire de la Cour. En effet le ministère en charge du commerce n'a produit à la Cour que les factures et les ordres de virement relatifs à cette

opération d'achat de riz. A cette étape de l'audit, la Cour n'ayant pas pu obtenir le document de contrat d'achat entre le gouvernement et la société Olam, afin d'apprécier la conformité de la livraison et la validité de la créance, avait conclu à un cas de non-conformité.

Mais pendant la phase de contradiction, le Ministère chargé de l'économie et des finances a transmis par bordereau en date du 22/07/2022, les factures relatives à ce marché produites par le ministère du commerce en indiquant que c'est le système anglophone qui a prévalu lors du traitement de cette commande13. Ainsi la signature apposée par le Ministre du commerce sur la facture concernée, valait contrat ou convention (Conf. Observation N° 46 du MEF relative à l'observation N°20 du rapport d'observations provisoires de la Cour).

A cette explication, la Cour fait remarquer qu'aucun texte applicable aux marchés publics, mêmes ceux pris en période de Covid-19, n'a autorisé l'application d'un autre droit que le droit national (décret N°2020-046 bis/ PR en date du 04 juin 2020).

La Cour observe que l'application du droit anglophone qui est en l'espèce, le droit du fournisseur OLAM, n'est pas une pratique courante au Togo mais une pratique dérogatoire.

Elle prend néanmoins acte de cette explication en invitant le Gouvernement à intégrer cette pratique dans le dispositif juridique national.

En effet en l'absence d'un contrat ou d'une convention dûment signée et approuvée par l'autorité compétente, le prestataire est libéré de toutes les obligations contractuelles, ce qui ouvre la voie à toutes sortes de dérives dans l'exécution de la commande publique à savoir :

- mauvaise ou non exécution de la commande ;
- non-respect du principe qualité / coût ;
- perte financière pour l'Etat ;
- respect du principe de la transparence dans la commande publique, etc

Opérations financières effectuées dans le non-respect des modes de paiement requis

L'article 5 de l'instruction N° 01/2003/SP du 08 Mai 2003 relative à la promotion des moyens de paiement scripturaux et la détermination des intérêts exigibles en cas de défaut de paiement fixe le montant de référence pour toute opération financière en monnaie scripturale entre les personnes privées et les personnes publiques à cent mille (100 000) francs CFA. Cet article précise que toute opération financière portant sur la somme inférieure à cent mille (100 000) francs CFA peut être effectuée en espèce, à moins qu'il n'y ait un moyen de paiement plus approprié.

La Cour a constaté que presque toutes les opérations de mise à disposition de fonds et celles de paiement des dépenses exécutées dans le cadre du FRSC sont effectuées en espèces quels que soient leurs mon-

tants qui se comptent parfois en centaines de millions de francs CFA.

Elle fait remarquer en outre que dans la plupart des cas, ni la situation d'état d'urgence, ni aucune disposition légale ou réglementaire n'autorise cette pratique risquée de manipulation de deniers publics.

Vice de procédure dans la réquisition des structures d'hébergement au sens de la réglementation en vigueur

L'article 1 alinéa 2 de l'arrêté N°2020-026/PM/CAB du 31 mars 2020 portant réquisition d'hôtels pour faire face à l'épidémie de COVID dispose : « la liste actualisée des hôtels requis est dressée par décision du Ministre chargé du Tourisme en fonction des besoins de mise en quarantaine des personnes suspectées d'infection au Covid-19 exprimés par le Ministre chargé de la Santé et de l'Hygiène Publique...»

Selon ces dispositions de l'arrêté sus-indiqué, il revient au Ministre en charge du tourisme de dresser par décision, la liste des hôtels dans une localité donnée sur la base des besoins exprimés par son collègue en charge de la santé et de l'hygiène publique.

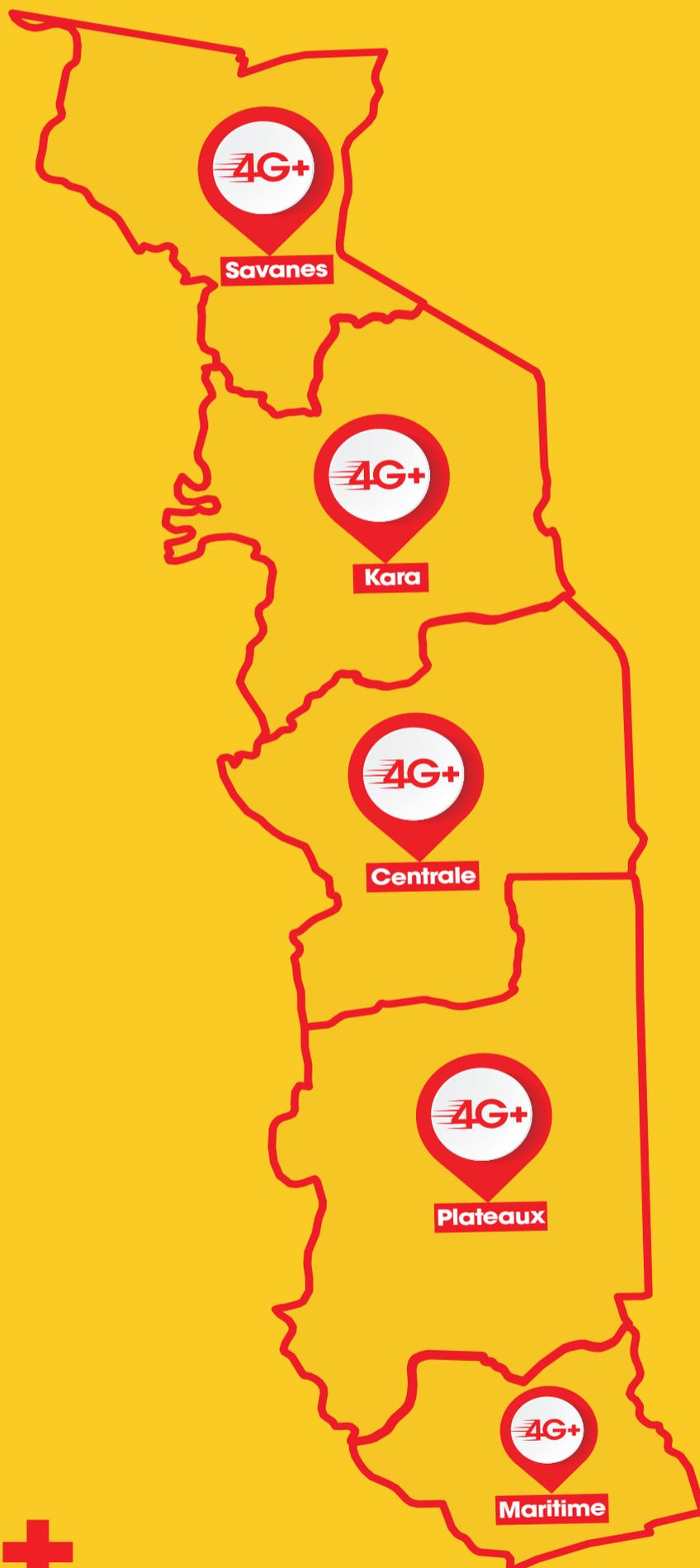
La Cour, dans son examen des documents de réquisition à elle produits et les vérifications par elle faites constate que la procédure édictée par l'arrêté n'a pas été suivie. En effet, la liste des structures d'hébergement réquisitionnées dans une localité est dressée par le président du comité local de la gestion de la riposte en la personne du Préfet de la localité en lieu et place du Ministre en charge du tourisme sur demande du Président de la CNGR COVID-19 en lieu et place du Ministre en charge de la santé en l'absence d'une expression des besoins réels. Par la suite, une correspondance du préfet de la localité faisant office de réquisition est notifiée aux responsables des structures concernées. Dans certains cas, la réquisition par le préfet est orale.

Dans le même temps on constate que le Ministère en charge du tourisme a établi une proposition de liste des hôtels éligibles qui n'a pas été prise en considération dans le processus de réquisition.

Tous ces manquements ont conduit à des réquisitions douteuses et inutiles en ce sens que les capacités d'accueil des structures réquisitionnées dans certaines localités n'ont pas été totalement occupées dans la mesure où les besoins en termes de nombre des cas de Covid-19 ne sont pas clairement définis permettant de déterminer le nombre de structures à réquisitionner. En effet, la demande du président de la CNGR COVID-19 aux CLGR COVID-19 consistait à retenir des structures d'hébergement pour d'éventuels cas Covid-19. Ces vices de procédure ont eu également pour conséquence, la réquisition de certaines structures d'hébergement appartenant à certains membres des CLGR COVID-19. C'est le cas par exemple de la réquisition de la villa TCHEMI et du PMI-YAKA dans la préfecture de Doufelgou et de la Maison AMETEPE Komlan dans la préfecture de Kpélé. Ce qui constitue des cas de non-conformité et de conflit d'intérêts.

Togocom le plus grand réseau 100% 4G+!

98% de la population togolaise couverte



4G+

togocom.tg   

Avancer. Pour vous. Pour tous.



Togocom